MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-==-==-==-=-==-
SECRETARIAT GENERAL
-==-==-==-=-==-
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-==-==-==-=-==-
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO
==-==-==-=-==-
Unité-Progrès–Justice

Ouagadougou, le 22 JUIL 2022

N° 22-00403 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct de recrutement de **deux (02) élèves Assistants de Secrétariat,** à former dans **les Instituts Régionaux d'Administration (IRA)**, au profit des personnes vivant avec un handicap, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2022**.

Le nombre de postes se répartit ainsi qu'il suit :

Type de handicap	Postes à pourvoir
Auditif	01
Visuel	01
Total	**02**

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2022, titulaires du **Baccalauréat** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site **www.econcours.gov.bf du 23 juillet 2022 à 00h 00mn au 1er août 2022 à 23h 59mn.**

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

- **Pour les candidats vivant avec un handicap auditif :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sur une plateforme informatique en ligne et sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

- **Pour les candidats vivant avec un handicap visuel :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sous forme de QCM sur table.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est d'au moins **vingt-et-un (21) mois.**

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.

Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
Le Secrétaire Général

Hamidou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre National